

FICHE-ACTION 6 – INGENIERIE THEMATIQUE

BÉNÉFICIAIRES

Tous les bénéficiaires sont éligibles hormis :

- les SCI et les particuliers
- les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole
- les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature

PLANCHER

Double plancher de **25000 € de dépenses éligibles** sur l'opération présentée et de **15000 € d'aide FEDER** prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.

PLAFOND

Ingénierie thématique plafonnée à **25 000 € de FEDER par année civile sur 3 ans maximum par projet et/ou bénéficiaire**

OBJECTIFS

L'ingénierie mise en place doit permettre de compléter les moyens existants en assurant une mise en réseau d'acteurs locaux, autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale visant à faire converger les intérêts des différents groupes, vers des projets collectifs et partagés, et assurer un soutien technique à destination des bénéficiaires des aides européennes.

L'ingénierie mise en place doit répondre à au moins un des 7 enjeux du projet de territoire :

1. Penser Transition plus que Relance
2. Habiter « autrement »
3. Repenser la mobilité sur le territoire en « intermodalité »
4. Faciliter l'accès aux services, accompagner le vieillissement de la population.
5. Développer un modèle économique plus vertueux
6. Adapter l'offre et la demande d'emploi, favoriser l'employabilité du territoire
7. Anticiper les effets du changement climatique

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES

- De **projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales**
- De **mise en réseau** ou de coopération thématique et interterritoriale